

## Rapport final de la Commission synodale

Pour rappel, lors de sa 181<sup>e</sup> session, en décembre 2018, le Synode décide de la création d'une commission synodale, en réaction à la proposition du Conseil synodal de lui laisser la possibilité de prendre des mesures visant à réduire le déficit budgétaire de CHF 400'000.- en 2019 et en 2020, après le vote d'un budget 2019 fortement déficitaire. Cette commission synodale spéciale a pour objectif d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexion et de définition des mesures vers l'équilibre financier et de présenter les mesures concrètes propres à réduire le déficit probable des exercices 2020 et 2021, en vue d'un équilibre des comptes pour l'exercice 2022. Elle vise aussi une stratégie allant vers le maintien des acquis, principalement par une stabilisation voire une augmentation des recettes (compte d'exploitation et d'immobilisation).

La Commission, élue par le Synode et constituée le 5 mars 2019, est composée de Natacha Aubert, Bénédicte Gritti, Martine Schlaeppy, Gilles de Reynier, Thomas Isler, Eric Magnin, Johann Robert (président) et Patrick Schlüter. Eric Magnin a quitté la Commission en septembre 2019, tandis que Monique Vust l'a rejointe, à titre consultatif, dès septembre 2020. M. Jacques Péter, Conseiller synodal, représente le Conseil synodal lors des séances de la Commission.

### 1. Travaux de la Commission

Durant deux ans et demi, la Commission s'est réunie à 26 reprises en séance plénière et 13 fois en délégation ou comité partiels.

Dans un premier temps, elle s'est attelée à mieux comprendre ce qui était déjà réalisé par le Conseil synodal, par les services cantonaux et par le secrétariat général et a souhaité ainsi avoir une vision globale, ainsi que des bases communes sur le fonctionnement de l'EREN. La Commission en a tiré des enseignements et des constats et en a fait part de manière directe au Conseil synodal en septembre 2019 pour ce qui le concernait et par un rapport au Synode à la 184<sup>e</sup> session, en décembre 2019. La Commission synodale a considéré que retrouver l'équilibre financier en 2022 est un objectif illusoire et inatteignable sans mesures drastiques de réduction du personnel. Les finances sont bel et bien un important problème, mais constitue un élément parmi un ensemble de soucis que rencontre l'Eglise. Ce thème ne peut être traité indépendamment, sans tenir compte des travaux d'autres commissions, en particulier celle d'EREN2023, dans le cadre d'une vision renouvelée à définir. La Commission soutenait qu'un travail de redéfinition d'une vision qui va au-delà du slogan, d'une envie sur le long terme et surtout des missions de l'EREN est un préalable indispensable.

Par l'intermédiaire de son représentant à la Commission synodale, le Conseil synodal a consulté ou soumis des projets à la Commission pour recueillir des avis et réactions au cours de son travail. Le Conseil synodal et la Commission synodale ont défini des thèmes à travailler en commun (politique immobilière, budget, tableau des postes et financement de l'Eglise), mais ne s'y sont pas attelés jusqu'à présent.

Arrivée au constat en décembre 2019 que la diminution de personnel ne rétablirait pas durablement les finances, la Commission a pris l'option d'élargir son champ d'investigation pour trouver des chemins qui permettent de manière directe ou indirecte d'améliorer la situation financière de notre Eglise. Elle a donc souhaité consulter les paroisses, lieux d'exercice de la mission de notre Eglise, et aussi les services d'aumônerie. Elle a toutefois renoncé à consulter ces derniers : le champ d'action de la Commission est de niveau synodal, tandis que les services cantonaux sont du ressort du Conseil synodal. La consultation des paroisses a eu lieu en fin 2020 – début 2021 en pleine crise pandémique qui n'a pas permis à la Commission de se réunir et de maintenir un rythme de rencontre propice à une réflexion et une collaboration plus soutenue.

## **2. Rapport sur la consultation des paroisses**

La Commission présente comme partie du présent rapport, mais dans un cahier séparé, le fruit de son travail à la suite de la consultation des paroisses. Il reprend les quatre grands axes du questionnaire soumis aux conseils paroissiaux : 1. Activités phares, liens avec l'EREN, liens avec la société civile, 2. Financement et contribution ecclésiastique, 3. Immobilier, 4. Nouveaux projets.

Pour chacun de ses axes, une courte synthèse des réponses ou des constats de la Commission est donnée, puis est accompagnée par les réflexions et interrogations de la Commission, qui donne aussi des pistes. Les réponses des paroisses qui ont accepté que leur nom figure en face de leurs réponses se trouvent en annexe, regroupées par question. Nous espérons que cela sera source d'enrichissement et d'échange entre les différents organes de l'EREN, mais aussi une base pour les groupes de travail formés dans le cadre du processus EREN 2023.

Nous remercions vivement les Conseils paroissiaux d'avoir pris le temps de répondre et de rencontrer une délégation de notre Commission, même en temps de pandémie.

## **3. Fin des travaux de la Commission**

Depuis la décision du Synode de créer la Commission synodale, le contexte au sein de l'EREN a évolué et plusieurs éléments mis en place répondent aux préoccupations de la Commission. Par exemple :

- Le projet EREN 2023, dont le contenu n'était pas clair, a laissé place au processus EREN 2023, démarche dont l'issue n'est pas certaine, mais qui semble plus organique et un peu plus participative pour les différents organes de l'EREN. Les thèmes communs prévus entre le Conseil synodal et la Commission synodale seront traités par des groupes spécifiques.
- La demande de laisser le Conseil synodal réduire le budget a laissé la place à la décision du Synode d'accepter un déficit pendant trois ans. Un cap est à nouveau donné.
- La mise en place d'une plate-forme R&D.

La situation s'est apaisée. L'outil règlementaire d'une Commission synodale ne paraît maintenant plus le meilleur. La Commission synodale a joué son rôle, mais il ne semble pas utile de la maintenir dans la durée. Il est à noter que la Commission a peiné à gérer le lien avec le Bureau du Synode et avec le Conseil synodal dans son ensemble. Nous suggérons pour l'avenir que le soutien du Synode et de son Bureau soit plus marqué pour les Commissions spéciales mises en place.

Les membres de la Commission estiment être allés au bout de ce qu'ils peuvent amener à la réflexion sur la situation de l'EREN (de manière générale). Il leur semble plus productif que des personnes ou des groupes plus spécialisés ou créatifs poursuivent les travaux, de manière ciblée, par exemple sur des projets immobiliers ou des projets entrepreneuriaux pour l'Eglise. La Commission a permis de maintenir au premier plan les questions financières, de participer à l'acceptation du déficit pour quelques années supplémentaires, de prendre le pouls des paroisses. Elle a aussi osé exprimer des constats pas agréables à dire. Les membres de la Commission ont la satisfaction d'avoir fait un bon travail utile. Ils remettent donc leur mandat et demandent au Synode de dissoudre la Commission synodale.

## **4. Résolutions proposées :**

1. Le Synode prend acte du rapport sur la consultation des paroisses.
2. Le Synode dissout la Commission synodale spéciale chargée d'accompagner le Conseil synodal dans ses démarches de réflexions et de définition des mesures vers l'équilibre financier.